

CANADA

Catégorie VII

Propulseurs, explosifs, matériel pyrotechnique ou gaz liquéfiés destinés à la propulsion, l'explosion, la charge, le remplissage du matériel de guerre décrit dans les catégories ci-dessus ou à tout usage en liaison avec ce matériel qui ne sont pas utilisables à des fins civiles, ou qui sont fabriqués en quantités qui excèdent les besoins civils.

Catégorie VIII

Installations et outillage industriels spécialement conçus en vue de la production et de la conservation des produits et du matériel énumérés dans les catégories ci-dessus et qui ne peuvent pas être techniquement transformés à des fins civiles.

Exchange of Notes
ANNEXE II

En raison des arrangements conclus entre l'Union Soviétique et l'Autriche et relatés dans le mémorandum signé à Moscou le 15 avril 1955, l'article 22 sera appliqué sous réserve des dispositions ci-après:

- (1) Dans les deux mois qui suivront l'entrée en vigueur du présent Traité, l'Union Soviétique transférera à l'Autriche, à l'exception des avoirs de la Compagnie de Navigation du Danube (D.D.S.G.) en Hongrie, en Roumanie et en Bulgarie, aux conditions prévues dans les dispositions économiques relatives à ce transfert qui figurent dans les arrangements du 15 avril 1955 entre l'Union Soviétique et l'Autriche, tous les droits et intérêts qu'elle conserve ou reçoit en application de l'article 22.
- (2) Il est entendu qu'en ce qui concerne tous les biens, droits et intérêts transférés à l'Autriche conformément aux dispositions de la présente annexe, les droits de l'Autriche ne seront limités que par les stipulations du paragraphe 13 de l'article 22.

En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés ont apposé leurs signatures et leurs cachets au bas du présent Traité.

Fait en la ville de Vienne, le 15 mai 1955 en langue russe, anglaise, française et allemande.

(L.S.)	V. MOLOTOV.
(L.S.)	I. ILICHEV.
(L.S.)	HAROLD MACMILLAN.
(L.S.)	GEOFFREY WALLINGER.
(L.S.)	JOHN FOSTER DULLES.
(L.S.)	LLEWELLYN E. THOMPSON.
(L.S.)	ANT. PINAY.
(L.S.)	R. LALOUTTE.
(L.S.)	LEOPOLD FIGL.